
Séance du 20 Mai 2021

L'an deux mille vingt et un et le 20 Mai à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de : Bruno FRANCOIS

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
19	19	19

Présents : MM. FRANCOIS Bruno, PIERRE Claude, LÉBOULANGER Christine, CHESNEAU Franck, BRETEAU, Jean-Claude, Agnès BOYER, AUBER Nicolas, LAVENANT Maryse, COSSERON Véronique, BOUJRAD Abderrahman, Hélène BEFFY, LAIR Samira, Jean-Pierre GOUJON, MARTINOFF Nathalie, BERNABE Alexandre, GUESNON Laurent

Date de la Convocation
11-05-2021

Absents excusés : BELLONI Céline donnant pouvoir à Agnès BOYER
DESMONT Dimitri donnant pouvoir à FRANCOIS Bruno
Caroline GOUHIR donnant pouvoir à PIERRE Claude

Absent non excusé :

Date d’Affichage
11-05-2021

A été nommé secrétaire de séance : GOUJON Jean-Pierre

RESUME

N°01 – 20-05-2021 – DEVIS ET CONTRAT PACK ILLUMINATION

Monsieur Claude PIERRE présente le devis et le renouvellement du contrat des illuminations d'une durée de 4 ans non reconductible. Ce dernier comprend la location, la pose et la dépose des illuminations.

SARL NAIKIA : 9 230.88 € TTC par an.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer le devis de la Société NAIKIA pour un montant de 7 692.40 € HT soit 9 230.88 € TTC par an ainsi que le contrat PACK ILLUMINATION pour une durée de 4 ans non reconductible.

N°02 – 20-05-2021 – INDEMNISATION DES TEMOINS DE CAPTURES RAGONDINS, RATS MUSQUES ET RATS NOIRS

Monsieur le Maire présente la demande de Monsieur MENARD Pascal 3 Chemin du trou au renard 14680 Bretteville Sur Laze, piégeur Agrée N° 14.17.57.

En effet, Monsieur MENARD Pascal fait un travail essentiel contre la lutte des rongeurs. Rappelant que Monsieur le Préfet a rendu la lutte contre les rats et les ragondins obligatoire par arrêté en date du 1^{er} Juin 2015, et que le département a cessé de verser une indemnisation en partenariat avec la fédération de la chasse.

Monsieur le Maire propose de verser 2 € par queue pour 2020 soit 310€ (155 queues).

Cette somme sera imputée sur le compte 6574.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré émet [un avis favorable](#) et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°03 – 20-05-2021 – PRINCIPE DE LANCEMENT DE L'ETUDE DU TIERS LIEU DE LA POSTE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal de la nécessité **de lancer une consultation concernant l'étude** du tiers lieu de la poste. L'idée est **d'avoir une vision de la poste vers un** tiers lieu (labellisée par la Région), de trouver un plan de financement le plus avantageux possible. Ce lieu pourrait accueillir une association de location, du co-working entre autres.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à lancer cette consultation et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°04 – 20-05-2021 – DEMANDE SUBVENTION AUPRES DE LA REGION POUR L'ETUDE DU TIERS LIEU DE LA POSTE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention dans le cadre de l'étude du tiers lieu de **la poste**.

1) auprès de la REGION.

Après délibéré, le conseil municipal autorise le maire à solliciter une subvention auprès de cet organisme pour ce dossier et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N°05 – 20-05-2021 – CONVENTION D'ADHESION PETITES VILLES DE DEMAIN ET TABLEAU DE FINANCEMENT DU POSTE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du projet « Petites Villes de Demain » (PVD), il y a lieu de signer une convention d'adhésion entre les communes de Bretteville sur Laize, celle du Hom et l'EPCI de Cingal Suisse Normande ainsi qu'avec l'Etat, le Conseil Régional de Normandie, le Conseil Départemental du Calvados.

Monsieur le Maire présente également le tableau de financement du poste de chef de projet PVD.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette convention et toutes les pièces relatives à ce dossier et accepte le tableau de financement du poste.

N°06 – 20-05-2021 – CHOIX ACHAT LOGICIEL CIMETIERE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu d'étudier 2 devis concernant l'achat d'un logiciel cimetière, à savoir :

- * 3D OUEST pour un montant de 3 630€ HT soit 4 356€ TTC
- * LOGIPLACE pour un montant de 4 950€ HT soit 5 940€ TTC.

Après délibéré, le conseil municipal retient le devis de 3D OUEST pour un montant de 3 630€ HT soit 4 356€ TTC et autorise le maire à signer les pièces relatives à ce dossier.

N°07 – 20-05-2021 – MAITRISE D'ŒUVRE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES RUE DES GRANGES

Monsieur le maire donne lecture aux membres du Conseil Municipal de l'offre de SOGETI concernant la maîtrise d'œuvre portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de la rue des Granges et ce pour un montant prévisionnel de l'opération estimé à 70 000€ avec un taux d'honoraires de 5.30%. Le forfait provisoire de rémunération est fixé à 3 710€ HT.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer cette offre pour les montants indiqués ci-dessus et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°08 – 20-05-2021 – DEMANDE DE SUBVENTION MAITRISE D'ŒUVRE ET TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT EAUX USEES RUE DES GRANGES

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de solliciter une subvention auprès de l'agence de l'eau portant sur la réhabilitation du réseau d'assainissement eaux usées de la rue des Granges, à savoir :

- 1) **concernant la maîtrise d'œuvre** pour un montant de 3 710 €
- 2) **Concernant les travaux de réhabilitation** pour un montant prévisionnel 70 000 € HT
- 3) **Concernant les essais finaux** pour un montant de 2500 €.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à solliciter des subventions auprès de l'AESN et à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°09-20-05-2021 PAIEMENT TITRES DEPOTS DES DECHETS AU SMICTOM

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre du dépôt des déchets de la commune auprès du SMICTOM, il y a lieu de délibérer sur le montant facturé par ce dernier à savoir 86,54€ la tonne.

Après délibéré, le Conseil Municipal autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°10 – 20-05-2021 ACHAT TERRAIN AU BEFFEUX

Monsieur le maire informe le conseil municipal que dans le cadre d'une vente de terrain situé au hameau du Beffeux, il y a lieu de faire une offre pour cette parcelle appartenant aux conjoints POSTEL au prix de 35 000€ net vendeur (superficie de 325m²). La parcelle concernée est cadastrée C N°65. La commune pourrait en effet y aménager des places de stationnement, ce qui manque cruellement dans ce hameau. Il convient également de faire le choix du notaire qui pourra se charger de l'acte de cession. Les frais liés à ce dossier seront à la charge de la commune.

Après délibéré, le Conseil Municipal décide *à l'unanimité* d'acheter ce terrain aux conjoints POSTEL, fait le choix du notaire Me ENGELHARD Thibault à Bretteville sur Laize et autorise le Maire à signer tous actes concernant cette cession et toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°11-20-05-2021 VOTE SUBVENTION SUITE A LA CREATION D'UNE ASSOCIATION MEDIATHEQUE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal que dans le cadre de la création d'une nouvelle association concernant la Médiathèque il y a lieu de lui verser pour son fonctionnement une subvention d'un montant de 450€ annuel.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte cette proposition et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

N°12-20-05-2021 CHOIX DEVIS PORTAIL AU PRESBYTERE

Monsieur le maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il y a lieu de changer le portail au presbytère et donne lecture de 2 devis, à savoir :

ADF pour un montant de 2 050,49€ HT soit 2 460,59€ TTC

A TOUTES POSES pour un montant de 2 084€ HT soit 2 500,80€ TTC.

Après délibéré, le Conseil Municipal accepte le devis de ADF pour un montant de 2 050,49€ HT soit 2 460,59€ TTC et autorise le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Acte rendu exécutoire après dépôt
en Préfecture
Et publication Ou notification

Pour copie conforme
Le Maire : Bruno FRANCOIS